



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 120777

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information sur les fraudes organisées à l'assurance chômage, une des propositions de la mission est de sanctionner de façon suffisamment dissuasive l'ensemble des fraudeurs impliqués dans les affaires de fraude en réseau, les organisateurs de la fraude mais aussi les faux allocataires. En effet, l'instruction et le jugement des affaires de fraudes en réseau impliquant un très grand nombre de personnes posent des difficultés considérables. Le risque est que les difficultés procédurales, mais aussi simplement matérielles, qui découlent de la très grande masse des dossiers mettent en péril le déroulement des procédures judiciaires. La justice doit pouvoir disposer des moyens nécessaires à l'instruction et au jugement de ces dossiers. C'est pourquoi M. Dominique Tian demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, s'il lui est possible de lui préciser ses intentions quant à la mise en oeuvre de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120777

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2823